

# NON DEBUTANT MUSIQUE

*J'ai 7 ans ou + et souhaite poursuivre la musique au Conservatoire*

- Je retire une fiche d'inscription à un concours d'entrée à l'accueil, 22 rue Lallemand, ou la télécharge sur le site internet du CRR à compter du lundi 1er juillet 2019.
- Je la dépose dûment remplie à l'accueil, accompagnée des frais de dossier d'inscription et des pièces demandées jusqu'au vendredi 26 juillet 2019.
- Je passe un concours d'entrée entre le lundi 02 septembre et le vendredi 13 septembre 2019. Les œuvres imposées aux concours sont communiquées par voie d'affichage et sur le site internet. L'ordre de passage est communiqué par voie d'affichage quelques jours avant le concours. Je suis accompagné par un pianiste accompagnateur du CRR.
- J'obtiens mon résultat par proclamation à l'issue du concours ou je consulte par voie d'affichage dès le lendemain du concours.
- Si mon admission est prononcée, je passe obligatoirement un test de formation musicale le samedi 07 septembre 2019 ou le samedi 14 septembre 2019 pour évaluer mon niveau et je me rends à l'accueil du C.R.R. confirmer mon inscription et régler les droits de scolarité et frais de dossier avant le samedi 14 septembre 2019.
- Début des cours : lundi 16 septembre 2019

Une fois admis, je prends connaissance des horaires de tous les cours collectifs et individuels liés à ma pratique instrumentale que je dois suivre (à compter de la deuxième ou troisième année pour les instruments d'orchestre, déchiffrage pour les pianistes, la musique de chambre à partir du troisième cycle,...)

*Les admissions se font en fonction des places disponibles dans la discipline demandée.*

## *Année probatoire*

*Dans chaque discipline, la première année au Conservatoire, quelque soit le niveau, est une année probatoire. En cas d'avis défavorable, l'élève est réorienté vers un autre parcours ou une autre discipline ou radié.*